

Délit D'INITIÉ



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le délit d'initié est un délit commis par des personnes disposant d'informations sur des entreprises exploitables en bourse et qui les utiliseraient pour leur intérêt personnel ou pour en faire profiter autrui.



Imaginez... Vous avez été missionné(e) par Manpower dans une banque cliente. On vous communique une information stratégique et confidentielle, qui aura prochainement un impact sur le cours de l'action.

Que faire ?

Ne partagez cette information qu'avec les personnes de l'entreprise qui sont concernées. En aucun cas vous ne devez communiquer, par oral ou par mail, cette information à vos proches ou à des personnes extérieures à l'entreprise, ni l'utiliser.

Sanctions encourues

Le délit d'initié est passible d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 millions d'euros, calculée à partir du profit réalisé.

NOS CONSEILS

Comment éviter le délit d'initié ?

- Ne divulguez aucune information stratégique à vos proches.
- N'échangez pas d'informations confidentielles sur vos boîtes mail professionnelle ou personnelle.
- N'utilisez pas, à titre personnel, une information que vous ne devriez pas connaître ou dont vous avez eu connaissance dans le cadre de votre mission.
- Contactez votre manager en cas de doute.



Rendez-vous sur votre espace
manpower.fr/banque-assurance

chaque jour, faisons
grandir la confiance